N° 41

La feuille du tri

JOURNAL D'INFORMATION SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ÉDITÉ PAR LE SMIRTOM DU VEXIN

Août 2019 www.smirtomduvexin.net

SMIRTOM DU VEXIN

Éditorial

Madame, Monsieur

En 2018, le SMIRTOM du Vexin a fait appel à la société Plastic Omnium pour doter l'ensemble des usagers du syndicat de bacs à roulettes préhensibles par les camions de collecte conformément aux dispositions de la recommandation R437 de la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés** (CNAMTS).

La société Plastic Omnium s'étant avérée défaillante et il nous a fallu mettre un terme au contrat qui nous liait et accepter pour un temps qu'un certain nombre de particuliers, d'entreprises, de commerces, d'administrations et de collectivités ne soient pas équipés de nouveaux bacs.

1 an plus tard, le SMIRTOM du Vexin a lancé un nouvel appel d'offre afin de reprendre la dotation en bacs de collecte et c'est la société ESE qui a été retenue pour cette nouvelle campagne.

Par courrier, le SMIRTOM du Vexin et la société ESE vous informeront prochainement des modalités retenues pour vous permettre de recevoir la dotation des bacs gris, jaunes et verts ou pour ajuster cette dotation à vos besoins en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.

Comme lors de la précédente opération, les anciens bacs propriété du syndicat seront récupérés et pour ce faire ils devront impérativement avoir été vidés de leur contenu.

Par ailleurs, au regard de la fréquentation des déchèteries qui est en forte augmentation, le SMIRTOM du Vexin vient de décider d'aligner les horaires d'ouverture des sites de Marines et de Vigny sur ceux de Magny en Vexin, soit jusqu'à 7 heures d'ouverture supplémentaires par semaine. Les horaires sont consultables sur le site internet du syndicat à l'adresse smirtomduvexin.net

Enfin, le SMIRTOM du Vexin vient également de décider de la création d'une nouvelle déchèterie à Vigny afin de suppléer celle existante devenue trop petite et située dans un virage le long de la départementale D169.

Pour ce projet, qui sera réalisé sur le site de l'ancien centre de tri, les cabinets d'architecte BBJ/Babilonne ont été retenus afin d'assurer la maitrise d'œuvre et débuter le chantier avant la fin de l'année en cours.

Vous le voyez, les élus et les équipes du SMIRTOM du Vexin assistés de leurs partenaires, se mobilisent ensemble pour un service de collecte efficace et performant et pour proposer des solutions permettant d'améliorer le geste de tri afin de réduire la production de déchets non valorisables.

Didier GABRIEL
Président du SMIRTOM du Vexin
Maire du Bellay-en-Vexin

A partir du 5 août

Elargissement des horaires d'ouverture des déchèteries de Marines et Vigny :

- **Du 1er avril au 31 octobre, les déchèteries sont ouvertes :**
  les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
  le dimanche de 9h00 à 13h00
- **Du 1er novembre au 31 mars, les déchèteries sont ouvertes :**
  le lundi et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
  le mercredi et le vendredi de 14h00 à 17h00
  le dimanche de 9h00 à 13h00

Evolution des conditions d'accès sur les 3 déchèteries (Magny en Vexin, Marines et Vigny) :
Accès au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Sommaire

P. 2 : Distribution des bacs de collecte
P. 3 : Rappel des consignes de tri
P. 4 : Déchèteries

Le SMIRTOM du Vexin a conclu un marché avec la société ESE-CITEC afin de poursuivre la distribution des bacs de collecte sur l'ensemble du territoire.

Vous n'avez pas eu vos nouveaux bacs ou vous avez besoin d'un réajustement de volume, comment faire ?

Vous allez recevoir dans votre boîte à lettre un courrier vous invitant à répondre à une enquête de dotation.

La réponse pourra se faire :

par internet : https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin/

par téléphone : 0 800 002 617 Service & appel gratuits

par courrier (enveloppe T fournie)

La société ESE-CITEC vous recontactera afin de déterminer avec vous la dotation la plus adaptée et de fixer un rendez-vous.

La livraison des bacs se fera en porte à porte et contre signature.

Vous devrez être présent ou signaler lors de la prise de rendez-vous la personne qui vous représentera pour réceptionner les bacs.

Attention :
pour être repris, vos bacs devront impérativement être vides.

Vos anciens bacs seront repris lors du même rendez-vous pour être recyclés.

ESE

La Newsletter SMIRTOM du Vexin :

A quoi ça sert ?
La newsletter permet d'être informé en temps réel des différents évènements sur le SMIRTOM du Vexin.

Comment m'inscrire ?
Sur notre site web smirtomduvexin.net en bas de la page d'accueil.

Nos Newsletters ?
Lors de l'année 2018, il y a eu 9 newsletters (information collecte neige, horaires de collecte pendant la canicule, fermeture de la déchèterie de Marines pendant les travaux...)

Le plastique c'est pas automatique

Actuellement, pour le plastique, seuls les bouteilles et les flacons doivent être déposés dans le bac jaune.

Les erreurs de tri vous coûtent cher

En 2018, sur les 1 874 tonnes de collecte sélective (bacs jaunes destinés à la collecte des emballages-papiers), 327 tonnes étaient des déchets non-recyclables.

Ces erreurs augmentent le coût de collecte et de traitement des déchets.

2018
Erreurs de tri dans les bacs jaunes : 17,5 %
Surcoût : 3,22 €/habitant/an

L'impact des erreurs de tri est d'autant plus important qu'une seule erreur de tri peut polluer l'ensemble d'un bac ou d'un camion de collecte.
Ainsi, le contenu d'un emballage non vidé peut se répandre sur les autres emballages et les rendre impropres au recyclage.

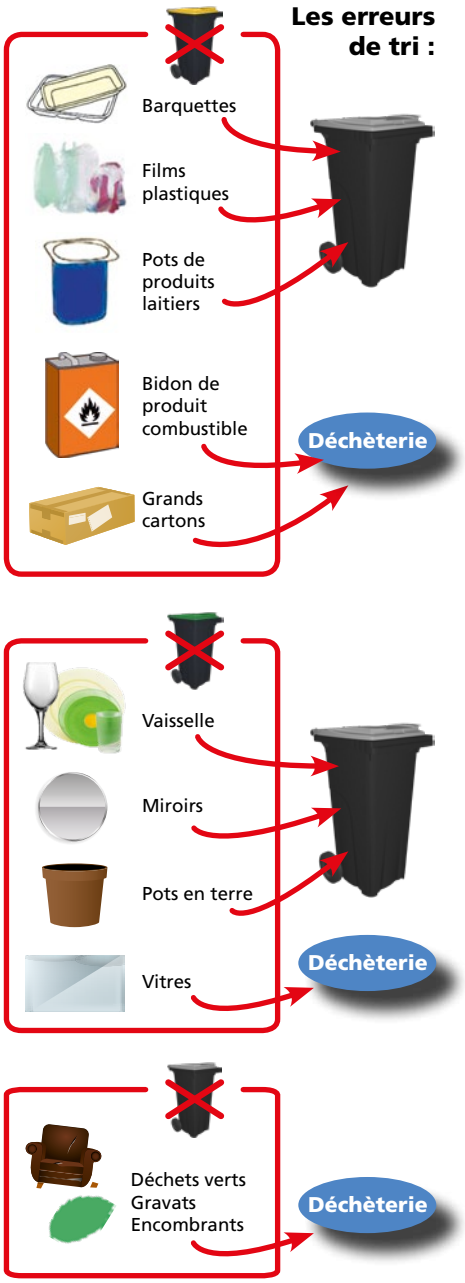

Contrôle des bacs de tri

Par les équipages de collecte de la société SEPUR	Par les ambassadeurs de tri du SMIRTOM du Vexin
Tout au long de l'année, les équipages de collecte vérifient la qualité du tri avant de vider vos bacs sélectifs. **Si votre bac présente trop d'erreurs de tri :** un scotch bleu est apposé en travers du couvercle. **Votre bac ne sera pas collecté.**	D'avril à septembre, les ambassadeurs de tri effectuent des suivis de tournées. Ils précèdent le camion de collecte et effectuent un contrôle de la qualité du tri sur la partie supérieure des bacs à couvercle jaune. **Quelques erreurs de tri sont présentes dans votre bac :** pour que vous puissiez les identifier, les déchets sont sortis du bac et signalés avec du scotch bleu. **Le reste de votre bac sera collecté.** **Votre bac présente trop d'erreurs de tri :** un scotch bleu est apposé en travers du couvercle. **Votre bac ne sera pas collecté.**

Que faire si mon bac sélectif a été refusé ?

Le bac doit être trié à nouveau et présenté à la prochaine collecte sélective.

Que faire de mes encombrants ?

Nul besoin de rappeler que jeter ses déchets dans la nature est répréhensible.

Le fait de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, peut être sanctionné par une amende forfaitaire de 68 € si l'amende est réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat/envoi d'avis d'infraction (180 € au-delà de ce délai).

En cas de défaut de paiement ou en cas de contestation, l'amende peut aller jusqu'à 450 €.
(Contravention de 3ème classe : article R 633-6 du code pénal)

De plus, si la personne en infraction utilise un véhicule pour transporter les déchets, l'amende peut aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule si c'est une personne morale.
(Contravention de 5ème classe : article R 635-8 du code pénal)

Pour les artisans, le code de l'environnement prévoit une sanction jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement (Article L 541-46)

Le SMIRTOM du Vexin propose 2 solutions :

- les apports en déchèteries : cette solution est la moins onéreuse et permet de valoriser différents types de déchets (bois, ferraille, cartons, végétaux, gravats,…)
- les collectes d'encombrants en porte à porte (2 par an et par commune) : les dates sont consultables sur le site internet du SMIRTOM du Vexin.
  Lors de cette collecte, les déchets en ferraille sont souvent pillés pour leur valeur, les cartons et déchets en bois ne sont pas dissociés : la totalité des déchets est éliminée indifféremment par la filière la plus coûteuse et la moins écologique.
  Pour rappel, les végétaux, gravats et électroménagers ne rentrent pas dans cette collecte.

Au niveau économique et environnemental, l'apport de vos déchets encombrants en déchèterie est donc à privilégier.

Apports en déchèteries

Les déchets sont triés et peuvent donc être valorisés.

Coût optimisé.

Collecte des encombrants en porte à porte

Un seul flux de déchets donc pas de valorisation, les déchets sont enfouis.

L'attente en déchèterie vous semble trop longue ?!

Comme dans n'importe quel lieu public, l'affluence varie tout au long de la journée.

Les schémas ci-dessous représentent les fréquentations moyennes (nombre de passages/heure) sur les périodes d'ouverture des déchèteries du SMIRTOM du Vexin.

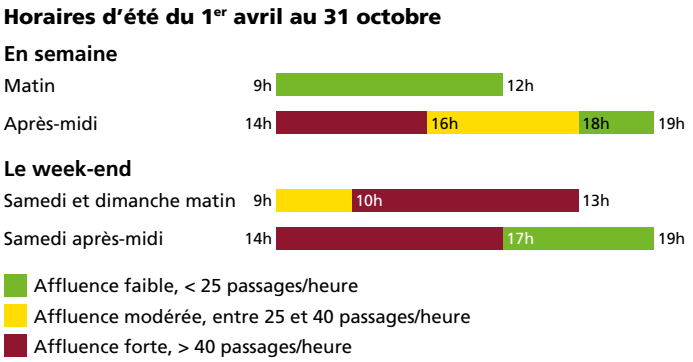

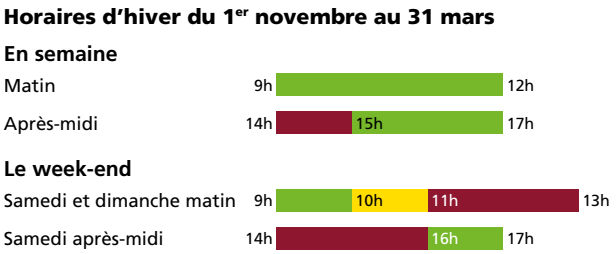

Afin de limiter vos temps d'attente sur les déchèteries, les périodes en vert sont à privilégier.

Les déchèteries sont essentiellement fréquentées le week-end. Si vous en avez la possibilité, présentez-vous de préférence le matin en semaine.

Un conseil ?

- En mettant vos déchets dans des sacs, vous déchargerez plus facilement et plus rapidement.
- En stationnant votre véhicule correctement, vous gênerez le moins possible les autres usagers.

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon - 95450 Vigny
Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

Mél. : smirtom@smirtomduvexin.net
www.smirtomduvexin.net
Imprimé sur papier recyclé

Partenaire :

Août 2019 - Imprimeur : KORUS - Photos : SMIRTOM du Vexin, CITEO